



Communiqué de presse

Parc éolien de Quilly (44) : La SEM EnR44, Énergie Partagée et la Banque des Territoires deviennent actionnaires

Nantes, le 14 mars 2024

La société d'économie mixte SEM EnR44, le mouvement de l'énergie citoyenne Énergie Partagée et la Banque des Territoires deviennent les trois uniques actionnaires du parc éolien de Quilly, mis en service par BayWa r.e. à l'été 2023.

BayWa r.e. cède l'intégralité du capital du parc éolien de Quilly à deux acteurs de Loire-Atlantique, la SEM EnR44, Énergie Partagée et à la Banque des Territoires qui sera actionnaire minoritaire de référence.

Ce sont désormais des acteurs locaux, avec le soutien de la Banque des Territoires, qui piloteront la production d'une électricité renouvelable locale tout en s'assurant d'une bonne intégration du projet. La SEM EnR44 assurera la communication avec la commune de Quilly et ses habitants.

BayWa r.e., qui a développé et construit le parc éolien continuera d'assurer l'exploitation technique et commerciale du parc éolien de Quilly, et maintiendra, avec les nouveaux propriétaires du parc, un dialogue régulier et transparent avec le territoire.

BayWa r.e. tient ses engagements d'un éolien 100 % territorial

BayWa r.e. a annoncé dès 2019, lors de la signature d'un [partenariat avec la Banque des Territoires](#), être prêt à céder jusqu'à 100 % de ses parcs à des acteurs locaux. C'est chose faite avec la vente du parc éolien de Quilly. Il s'agit de la seconde cession de ce type : [le projet éolien du Clos neuf](#), dans les Côtes-d'Armor (22), a vu la première concrétisation de cet accord cadre, en 2022.

“Notre partenariat avec la Banque des Territoires offre une grande souplesse et permet aux collectivités d'entrer au capital des projets éoliens à la hauteur de leurs capacités” explique Corentin Sivy, Directeur Eolien de BayWa r.e. France. *“Fort de sa compétence technique, BayWa r.e. supporte les coûts et risques inhérents au développement des projets, dont le développement est un processus long et complexe. Une fois le projet construit, nous sommes*



prêts à céder jusqu'à 100 % des parts aux collectivités et riverains, qui gardent ainsi la main sur la gouvernance des installations et leurs bénéfices économiques."

Des éoliennes qui appartiennent au territoire

Le partenariat national avec la Banque des Territoires est un modèle de réussite, favorisant une gouvernance locale efficiente.

« Notre engagement auprès du parc éolien de Quilly incarne parfaitement notre vision d'investissement dans des initiatives innovantes et ancrées localement. Nous sommes convaincus que cette collaboration avec les autres acteurs du territoire, tels que la SEM EnR 44 et Energie Partagée, permettra non seulement de favoriser le développement économique de la région, mais également de renforcer notre engagement en faveur de la transformation énergétique. En investissant dans cette unité neuve, nous démontrons notre engagement envers la croissance durable. De plus, notre partenariat avec les collectivités territoriales et les citoyens reflète notre volonté de construire ensemble un avenir énergétique plus propre et plus solidaire pour les habitants de la région. » souligne Philippe Jusserand, directeur régional Pays de la Loire Banque des Territoires.

En parallèle, cette collaboration génère des bénéfices financiers directs pour la collectivité locale, tout en catalysant des initiatives visant à promouvoir la transition écologique. Le projet s'inscrit donc dans l'esprit porté par le **label Energie Partagée**, qui distingue les projets d'énergie renouvelable particulièrement vertueux pour les territoires. Les décisions relatives à l'exploitation du parc éolien sont prises localement, avec la participation active des parties prenantes du territoire pour répondre avant tout aux besoins des habitants.

*« Créée en 2018 par le syndicat d'énergie de Loire-Atlantique, l'essence même de la **SEM EnR44** est de permettre aux collectivités de maîtriser le devenir des énergies renouvelables sur leur territoire et de relocaliser les retombées économiques de ces projets. Le rachat conjoint du parc éolien de Quilly en association avec Energie Partagée et la Banque des Territoires, permettra d'accroître les moyens de production portés indirectement par la puissance publique et ainsi favoriser la dynamique vers une indépendance énergétique des territoires »* partage Alison Francès, Directrice de EnR44.

Des actions durables sur le territoire

Avant même la mise en service du parc, BayWa r.e. a accompagné la rénovation énergétique des logements des habitants du territoire. Grâce à cette démarche, 65 foyers ont bénéficié de thermographies de façades d'habitations, 17 audits énergétiques RGE ont été financés et 9 chantiers de rénovation sont en œuvre.

Les actions locales en faveur de la transition écologique continueront tout au long de la vie du parc avec les nouveaux actionnaires EnR44, Energie Partagée et la Banque des Territoires. Ainsi, les citoyens intéressés pourront investir dans le projet au travers d'Energie Partagée Investissement et participer aux décisions concernant l'utilisation d'un budget annuel destiné



à soutenir des initiatives pédagogiques sur l'énergie et des programmes d'efficacité énergétique.

Données clés du parc éolien

Initié en 2009 avec un premier soutien des élus et des propriétaires fonciers, le projet de parc éolien de Quilly a reçu ses autorisations de construction et d'exploitation en juillet 2015, après plusieurs années d'études techniques et environnementales, paysagères et acoustiques. La validité de ces autorisations confirmée, le chantier a été lancé en octobre 2022, pour une mise en service du parc éolien à l'été 2023.

Les trois éoliennes produisent 21 GWh par an, l'équivalent de la consommation domestique de 6 500 personnes, soit cinq fois la population de Quilly.

Chiffres clés

- Nombre d'éoliennes – 3
- Puissance par éolienne – 3 MW
- Puissance totale du projet – 9 MW
- Type d'éoliennes – Nordex N117
- Production estimée du parc – 21 GWh/an
- Equivalent de la consommation électrique de – 3 150 foyers (chauffage inclus)
- Hauteur de l'éolienne en bout de pale – 165 mètres
- Hauteur de la nacelle d'une éolienne – 106 mètres

Informations supplémentaires : www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-de-parc-eolien-de-quilly

A propos de BayWa r.e. France

Actif en France depuis 2005, le groupe BayWa r.e. est aujourd'hui un acteur incontournable du secteur des énergies renouvelables avec plus de 4 700 collaborateurs et 10,5 GW en exploitation dans le monde. L'entreprise a déjà installé et mis en service près de 400 MW et assure la gestion technique et commerciale de près de 1 GW de projets d'énergies renouvelables.

Composée de plus de 270 salariés répartis sur une dizaine de sites à Paris, Nantes, Lyon, Bordeaux, Le Barp, Carcassonne, St Jean d'Angely, Peynier et Montpellier, et avec 2 entrepôts à Arthenay-Poupry et Port Saint Louis de Rhône, l'entreprise se place au plus près des territoires et de leurs spécificités. Triplement certifiée ISO, la responsabilité sociétale et environnementale est au cœur des préoccupations de l'entreprise.

www.baywa-re.fr - Contact Presse : Tristan Saramon / tristan@decarb.one / 06 66 66 29 41

A propos de EnR44

La **SEM EnR44** est une société d'économie mixte créée en mai 2018 à l'initiative du syndicat d'énergie de Loire-Atlantique, **Territoire d'énergie Loire-Atlantique**, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'énergie électrique et de gaz naturel, sur le territoire départemental et pour le compte de ses collectivités adhérentes.

EnR44 accompagne, développe et exploite des projets de production et de revente d'énergies renouvelables sur le territoire de la Loire-Atlantique, avec et pour les collectivités. Son objectif est de permettre aux collectivités d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire en s'appuyant sur un partenaire de confiance.



EnR44 apporte également un accompagnement stratégique et une expertise technique et financière nécessaires au développement de tous types de projets de production d'énergies renouvelables (Ombrières solaires, Centrales solaires au Sol, Toitures solaires, Eolien, GNV...). EnR44 est membre d'Énergie Partagée depuis sa création et soutien systématiquement l'ancrage citoyen dans les projets d'énergies renouvelables qu'elle porte.

Contact Presse : Alison Francès / alison.frances@enr44.fr / 06 75 89 21 63

A propos d'énergie partagée

Énergie Partagée est le réseau national qui a pour but de développer l'énergie citoyenne. Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable.

Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Fort de son réseau national d'animateurs et de structures d'accompagnement, Énergie Partagée propose aux porteurs de projet de nombreuses ressources, formations, publications...

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7300 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a engagé plus de 38,6 millions d'euros dans 135 projets (dont 25 projets éoliens), pour partie en développement ou en chantier. Lorsqu'ils seront tous en service, ils alimenteront en énergie plus de 636 000 personnes.

<https://energie-partagee.org/>

Contact Presse : Quentin Maréchal / quentin.marechal@energie-partagee.org / 07 88 91 80 53

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr
X in @

Contact presse : Yasmina Oussibla – yasmina.oussibla@caissedesdepots.fr – 06 40 51 73 91